

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nicolas St-Pierre

<https://www.cadre21.org/membres/780517cb82a01b16c830b7ed>

Date d'obtention : 2023-06-28 23:58:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il est crucial d'accorder toute notre attention à la personne qui signale et de faire preuve de compréhension et d'ouverture. Nous devons lui montrer notre soutien. Il est primordial de ne jamais visionner les images, quelles que soient les circonstances. Il convient d'informer rapidement les parents des jeunes concernés, en les informant de la situation actuelle et des prochaines étapes à suivre. Il est essentiel de remplir la grille d'évaluation de l'incident pour identifier l'événement déclencheur et évaluer l'ampleur de la situation. Nous devons également vérifier avec cette personne si d'autres individus sont au courant de l'incident ou impliqués. Cela nous permettra de confirmer les informations à l'aide des grilles d'évaluation de l'incident. Ainsi, il est nécessaire de rencontrer les autres personnes impliquées dans cette situation. Ensuite, nous devrions être en mesure de déterminer si les actes sont malveillants et de nature criminelle. Si tel est le cas, il est impératif de contacter les services de police. Sinon, nous pouvons poursuivre le processus en rencontrant le jeune en question. Cela nous permettra d'obtenir sa version des faits et de mieux comprendre ses intentions. Si, en fin de compte, nous estimons qu'aucune infraction criminelle n'a été commise, nous gérons la situation conformément aux politiques de l'établissement. Il est également crucial de protéger et de soutenir tous les jeunes impliqués. Finalement, si nous estimons qu'une infraction criminelle a été commise, qu'elle soit impulsive ou malveillante, nous contactons le service de police qui prendra la relève. Au cours du processus, il peut être nécessaire de saisir l'appareil d'un jeune à tout moment. Un sac est mis à disposition dans la trousse à cet effet.

Il s'agit d'une intervention d'urgence, il est donc crucial d'agir de manière efficace et prompte.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

#1 :

Dans un premier temps, il est important de rencontrer la personne qui effectue le signalement. Si malheureusement les jeunes ne coopèrent pas, il convient de se tourner vers la police pour la suite du processus. Au cours du processus, il se peut que nous devions saisir l'appareil d'un jeune à tout moment. Il est essentiel de recueillir le maximum d'informations en utilisant la grille d'évaluation de l'incident, en impliquant tous les jeunes concernés. Même si l'intervenant estime qu'il s'agit d'un acte impulsif, il faut communiquer avec le service de police à la fin de l'intervention. En effet, c'est le service de police qui se chargera des appareils saisis.

#2 :

Si les premières informations que nous obtenons ne semblent pas indiquer un acte de sexte, il est important de les valider avec les personnes impliquées en utilisant les grilles de la trousse. À la suite de notre quête d'informations, si nous estimons qu'aucune infraction criminelle n'a été commise, nous gérons la situation conformément aux politiques de l'établissement. Il est également crucial de veiller à protéger et soutenir tous les jeunes impliqués. Au cours du processus, il se peut que nous devions saisir l'appareil d'un jeune à tout moment. Si un adulte est impliqué, il convient de contacter les services de police. Il est important de noter que l'école n'est pas responsable du service de police et qu'à aucun moment il ne faut tenter de voir les images en lien avec le signalement.

3 :

Si nous n'avons aucun indice indiquant des conséquences potentielles dans un environnement scolaire, alors il n'y a pas de sexte. Dans ce cas, il faut encourager la personne à contacter les services de police. Même si la situation semble se diriger vers un acte malveillant, il peut être préférable de vérifier les informations reçues avec les autres jeunes impliqués. Si nous confirmons que l'action est malveillante, il est important de signaler l'incident à la police et de prendre des mesures rapides pour empêcher la diffusion éventuelle des images en saisissant les appareils. Il ne faut pas engager de discussion avec d'éventuels journalistes, mais les rediriger vers les services de communication appropriés.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec les différentes personnes impliquées peut être difficile. Il n'est pas toujours facile d'établir une bonne communication avec certains adolescents, encore moins dans une situation comme celle-ci. Même si notre intention est remplie de bonne volonté et que nous faisons preuve d'empathie, nos actions peuvent être perçues négativement. Le fait d'utiliser la trousse facilitera notre travail et nous permettra de ne pas omettre d'étape.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf